



Une Association,
des services,
l'Expertise du Handicap,
et la Force d'un Réseau



Secteur social et médico social du 82 : les CMS, les CCAS, ESAT, SAVS, CMP...
Mission Locale, Entreprises Adaptées, Entreprises d'Insertion par l'Activité Economique...
Communautés des Communes, Maison de l'Emploi...
Opérateurs spécialisés : OPCO, OF...



Les services Cap emploi et SAS SP de l'ADIAD sont certifiés ISO9001 v2015

Plus de 30 ans d'action et d'innovation au service des publics en difficulté

1991

Création de l'ADIAD



Le service EPSR

Equipe de Préparation et de Suite au Reclassement

Le service SAS

SAS

Service d'Accompagnement Social en lien avec l'ANPE & les différents partenaires institutionnels et sociaux

1992

Convention AGEFIPH et AIF avec la DDT 82

Agrément Ministère du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Création du service SFI

Service Formation Insertion impulsé par le Directeur du Travail et nos partenaires

1998

Création service ASE RMI 82

2000

Création du label Cap Emploi comme Organisme de Placement Spécialisé

EPSR
EQUIPE DE PRÉPARATION
ET DE SUITE AU RECLASSEMENT
créés en 1975

OIP
ORGANISME D'INSERTION
ET DE PLACEMENT
créés en 1987



2004

Ouverture du service SAS-SP Agrément du CROSMES

SAS-SP

Service d'Accompagnement Social
Spécialisé Professionnel

agrément Conseil Général 82 :
650 places d'accompagnement

Loi Handicap du 11 Février 2005

2006

Nouvelles missions à la MDPH :

- Prestation de Compensation du Handicap
- Fond de Compensation
- Fonction Référent Insertion Professionnelle

2009

Ouverture du Service d'Accompagnement au Maintien en Emploi des Travailleurs Handicapés

sameth

cap emploi

2012



Certification ISO 9001 du Cap Emploi et du SAS-SP

2015

Convention avec la mairie de Montauban

Intervention pour les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

2017

Convention avec la mairie de Moissac

Intervention sur les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Lancement du Dispositif Parrainage

2018

CAP Emploi 82 et 31 nord devient Organisme de Placement Spécialisé

cap emploi sameth → CAP EMPLOI

2019

Démarrage du Dispositif Emploi Accompagné

2021

Les 30 ans de l'Adiad

2022

Lancement des Lieux Uniques d'Accompagnement

Rapprochement de l'axe 1 de CAP Emploi et des agences France Travail du territoire d'intervention

CAP EMPLOI 82-31 NORD

Handicap, recrutement & maintien

Qui sommes nous ?

Membre d'un réseau de 98 Cap Emploi en France, acteurs du service public de l'emploi et du réseau pour l'emploi, opérateurs du CEP.
Les Cap Emploi apportent à leurs partenaires une expertise complémentaire sur le champ de l'emploi et du handicap

Des professionnels experts de l'emploi et du handicap au service :



Des personnes en situation de handicap ou ayant des problèmes de santé



De tous les employeurs publics ou privés



Des partenaires de l'emploi et de la santé au travail

80%

des handicaps sont invisibles

1/4

de la population a une problématique médicale qui pourrait être administrativement déclarée

85%

des handicaps sont acquis au cours de la vie

15%

des travailleurs en situation de handicap font une demande d'aménagement de leur poste

Notre territoire

Secteur Tarn-et-Garonne



- Siège
- Antenne
- ▲ Permanence

Secteur Nord 31



Notre équipe

3

Conseillers entreprise

1

Responsable de service

7

Conseillers projet formation

1

Conseiller en évolution professionnelle formation

3

Chargées de mission maintien



Certifié ISO 9001 v2015

Acteur du service public de l'emploi piloté par :



Nos missions

Accompagnement vers l'emploi

Inscription à France Travail

Lieu unique d'accompagnement
Cap emploi - France Travail :
2 services publics, 1 agence,
1 objectif : votre réussite



Sollicitation du service entreprise par
un employeur, un partenaire...

Quand le diagnostic du conseiller référent requiert l'intervention d'un expert

=> Prise en charge par le Conseiller Expert Handicap



Accompagnement dans l'emploi

Quand la santé d'un travailleur est
préoccupante et a des conséquences
sur l'emploi



Accompagnement en emploi et Évolution Professionnelle

Lorsqu'un salarié, agent ou indépendant en
poste ou en arrêt maladie souhaite ou doit
changer de métier du fait de ses
contraintes de santé



Conseils Projet / Formation

Avec les
Conseillers Projet Formation
Expert Handicap



Conseil spécialisé

Aide au processus de rétablissement
Travail sur le projet professionnel
Élaboration d'un plan de formation
Repérage des besoins de compensation
Mobilisation de mesures spécifiques

Appui Recherche d'Emploi

Avec les
Conseillers Entreprise
Expert Handicap



Création et animation d'ateliers Job Dating,

Préparation au recrutement
Participation à des Forums
Visites entreprises
Sensibilisation en entreprise
Promotion de Profils de DEBOE
Recueil d'offres
Préparation aux entretiens

Sécurisation de l'emploi

Avec les
Conseillers Expert Handicap
& Chargés de mission
Maintien



Visite conjointe

Conseil sur l'aménagement du poste
Conseil en compensation du handicap
Suivi en emploi pendant 6 mois

Avec les
Chargés de mission
Maintien



Visite de poste

Validation de la médecine du travail
Mise en œuvre des aménagements
Mobilisation des aides spécifiques
Suivi et veille après maintien en emploi

Conseil à l'évolution professionnelle

Avec la
Conseillère en évolution
professionnelle



Point sur la situation professionnelle
Identification et analyse handicap/emploi
Travail sur le projet professionnel
Conseil Formation
Mobilisation des aides spécifiques

Nos résultats 2023

- ▶ 734 personnes accompagnées directement par CAP Emploi
 - ▶ 103 personnes ont bénéficié d'une formation
 - ▶ 156 personnes ont eu un appui spécifique
- ▶ En décembre 2023, plus de 88% des DEBOE* ont été satisfaits de leur accompagnement et de la facilité à obtenir une réponse à leurs questionnements.
- ▶ 85 DuoDay réalisés
- ▶ 1623 personnes ont retrouvé un emploi, dont de nombreux chômeurs de longue durée
 - ▶ Près de 1 personne sur 2 a retrouvé un emploi 6 mois après une formation
 - ▶ 14 personnes ont été recrutées dans la Fonction Publique
 - ▶ 5 personnes ont créé leur entreprise
- ▶ 209 entreprises visitées
- ▶ 50 sollicitations d'entreprises pour un recrutement
- ▶ 35 actions de sensibilisation au Handicap en entreprise ou chez nos partenaires

- ▶ 429 signalements de maintien dans l'emploi
- ▶ 392 diagnostics réalisés
- ▶ 297 parcours d'accompagnement engagés
- ▶ 111 maintiens en poste réussis dans le secteur privé
- ▶ 18 maintiens en poste réussis dans la Fonction Publique
- ▶ 86% des salariés ont été maintenus dans leur emploi après 6 mois (tous secteurs confondus)
- ▶ 87% des parcours durent moins de 1 an
- ▶ 7 actions de sensibilisations au handicap réalisées en entreprise

- ▶ 130 demandes d'évolution professionnelle
- ▶ 107 parcours engagés
- ▶ 137 prestations de Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) réalisées
- ▶ 86 Mesures mobilisées (Accompagnement à la création d'entreprise, bilan de compétences, essai encadré, inclu'pro, appui spécifique)

*DEBOE : Demandeur d'Emploi Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

Nos actions



ATELIERS CV

Favoriser le recrutement



PARCOURS TREMPLIN

ATELIERS PRO'HACTIF



PROSPECTIONS D'OFFRES

PROMOTIONS DE PROFILS



JOB DATING

ATELIERS 2 MINUTES POUR CONVAINCRE

VISITES ENTREPRISES



Informier et communiquer lors de forums et salons

RÉALITÉ VIRTUELLE

JEUX DE RÔLE



PRÉVENTION DESINSERTION PROFESSIONNELLE

Sensibiliser au handicap



ESCAPE GAME

IMMERSIONS

Site de Montauban
140 avenue de l'Europe

Site de Castelsarrasin
4 bis Côte des Charretiers

05.63.21.46.00

05.63.32.81.30

www.capemploi-82-31nord.com

contact@capemploi82-31nord.com

Qui sommes-nous ?

Le service d'accompagnement social et socio-professionnel de l'ADIAD constitue un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) unique en son genre, avec des modalités de fonctionnement spécifiques, destinées à accompagner les bénéficiaires sur leur parcours d'insertion sociale et/ou socio-professionnelle.

C'est en raison de ces spécificités que le SAS-SP dispose d'une autorisation de fonctionnement pour une file active de 515 places.

Toutes les personnes accompagnées par le service doivent justifier d'une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), être âgées de plus de 18 ans, résider dans le département et d'une orientation SAS-SP ADIAD par la MDPH.

Ces personnes, relativement éloignées de l'emploi, rencontrent des difficultés d'ordre social ou médico-social, avec ou sans besoin de remobilisation. L'accompagnement proposé par le service vise à l'amélioration de la situation des bénéficiaires, leur intégration dans l'environnement social et leur insertion par le travail, que ce soit en milieu ordinaire ou bien protégé.



Une équipe mobilisée au profit des bénéficiaires

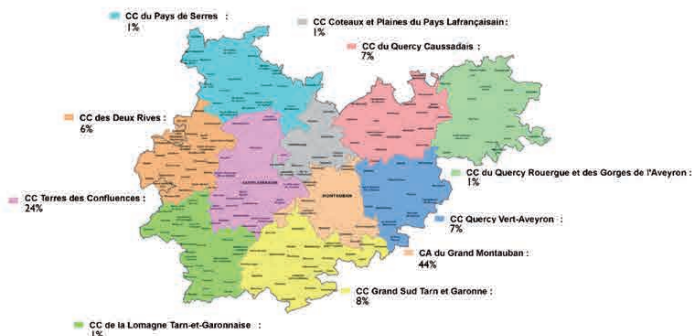


L'équipe du SAS-SP est composée de **7 conseillers socio-professionnels** et d'une **responsable de service**.

La **pluridisciplinarité des professionnels** (CESF, éducateurs spécialisés, juriste, RH...) permet d'avoir un éventail de compétences qui favorise la créativité du service tout en permettant des accompagnements individualisés.

Un service ouvert sur le territoire

Les conseillers interviennent sur les sites de l'ADIAD de MONTAUBAN et CASTELSARRASIN.

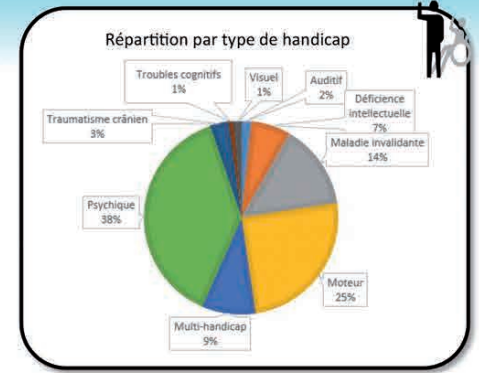


Des permanences sont également organisées à CAUSSADE, NEGREPELISSE, MOISSAC et VALENCE D'AGEN.

Le service adapte régulièrement les plages des permanences afin d'être au plus proche des personnes accompagnées et de répondre ainsi en partie à la problématique des transports, très prégnante sur le département.

La typologies des bénéficiaires du SAS-SP

Au cours de l'année 2023, **522 personnes** ont été accompagnées par le service.



Répartition par sexe :
51% des bénéficiaires sont des femmes

Répartition par âge :
♦ 26 % entre 19 et 35 ans
♦ 38 % entre 36 et 50 ans
♦ 36% entre 51 et 65 ans

Répartition par type de mesure de protection judiciaire : 89% des bénéficiaires ne bénéficient pas de mesures de protection, ce qui nécessite un accompagnement social renforcé.

De l'accompagnement individuel à l'accompagnement collectif

Le SAS-SP propose un **parcours d'insertion sociale et socio-professionnelle** à ses bénéficiaires. Ce parcours est jalonné de différents types d'accompagnements, qui placent le bénéficiaire au cœur du dispositif.

Tous ces accompagnements constituent autant d'actions dispensées par le service.

En 2023, ce ne sont pas moins de **2 630 actions** qui ont été réalisées, soit 436 de plus qu'en 2022 et 1009 de plus qu'en 2021...

Le SAS-SP propose un accompagnement résolument tourné sur l'extérieur et multiplie les actions vers les partenaires. Ces rencontres et cette ouverture permettent de proposer un accompagnement le plus adapté possible à chaque bénéficiaire, selon sa situation personnelle, sociale ou professionnelle.

Ainsi de nouvelles orientations et nouveaux partenariats ont vu le jour en 2023 : les conseillers orientent d'avantage vers des dispositifs tels que les Groupes d'Entraide Mutuelle, les associations du territoires ou des partenaires institutionnels pour développer des liens et des ateliers spécifiques.

Un accompagnement médico-social pour créer du lien avec les professionnels de santé et les partenaires sociaux
40% des actions du SAS-SP

Un accompagnement à la remobilisation pour reprendre confiance en ses capacités et dynamiser ses aptitudes sociales
24% des actions du SAS-SP

Un accompagnement préprofessionnel pour définir un projet professionnel en fonction des contre-indications médicales
15% des actions du SAS-SP

Une remobilisation vers et dans l'emploi afin d'aider à la recherche d'un emploi adapté à la situation de chacun en milieu ordinaire ou en milieu protégé (ESAT).
21% des actions du SAS-SP

SAS'REMABILISE

Les ateliers refuge :
18 séances
En partenariat avec La ferme refuge des 3 dindes



Les ateliers prévention santé :
5 séances réparties sur Montauban et Castelsarrasin
En partenariat avec Proxi'santé

Les ateliers d'expression par la musique :
30 séances
En partenariat avec une intervenante extérieure

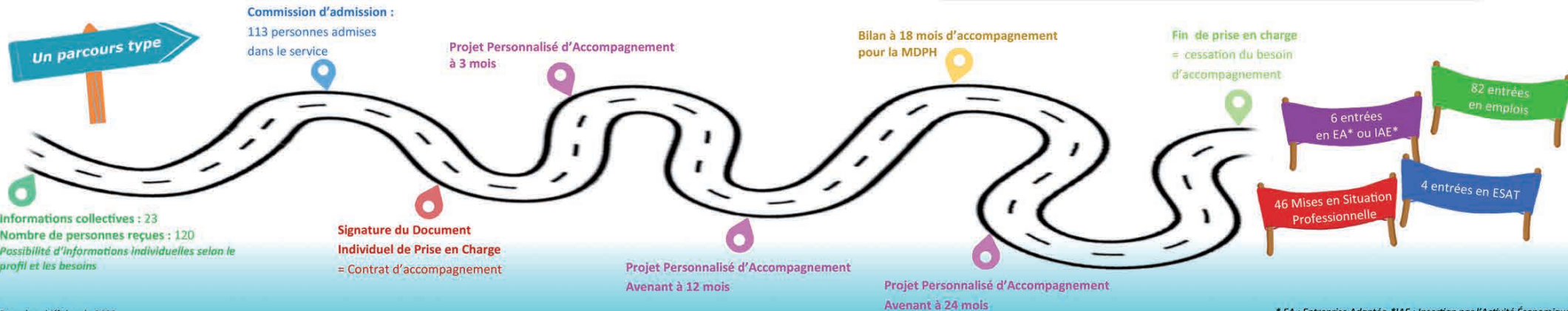
Les ateliers marches :
122 séances

Les ateliers rédactionnels « SAS'Discute » :
29 séances, 4 parutions

Les ateliers récréatifs :
19 séances



Le groupe de paroles :
22 séances



La participation des bénéficiaires au cœur du SAS-SP

Afin de renforcer le placement du bénéficiaire au cœur de nos accompagnements, le SAS-SP favorise la participation de chacun. La personne accompagnée doit être pleinement actrice de son parcours, elle est « sujet de droit ». Les professionnels doivent tout faire pour limiter les freins à la participation, ils deviennent des facilitateurs entre la personne et son environnement et encouragent la participation des personnes accompagnées ainsi que la pair-aidance.



Les ateliers et sorties collectives : les ateliers offrent un espace d'expression et permettent de créer du lien en favorisant la dynamique de groupe.

Les enquêtes de satisfaction : les enquêtes permettent d'évaluer la satisfaction de chaque bénéficiaire sur les modalités d'accueil, d'accompagnement et permettent de tirer des axes d'amélioration pour le service.

La participation aux événements : les bénéficiaires sont régulièrement conviés à des événements favorisant leur insertion professionnelle ou sociale tels que les portes ouvertes d'organismes médico-sociaux du département, des visites en ESAT ou des GEM ou encore les semaines d'informations sur la santé mentale.

Le Conseil de la Vie Sociale : le CVS permet l'autoreprésentation des bénéficiaires. Il est composé de 9 bénéficiaires répartis sur le département, 2 représentants des salariés, le Directeur de l'ADIAD et un représentant du Conseil d'administration. Le CVS est une instance consultative qui donne son avis sur les propositions d'amélioration du service. Il est consulté sur le règlement de fonctionnement, le projet de service ou encore sur la démarche qualité du service.

L'enquête de satisfaction du service - Décembre 2023



432 personnes contactées dans le cadre de l'enquête

80 réponses collectées



Résultat positif :

78,6 % des personnes interrogées ont évalué la qualité de fonctionnement et d'accompagnement du SAS SP avec une note \geq à 8/10 (dont 79,36 % ont attribué les notes entre 9 et 10)



Excellents retours sur l'accueil et les contacts auprès des conseillers : 93,8 % des personnes ayant répondu estiment être écoutées par le conseiller.



L'enquête a également permis de relever des **axes d'amélioration** notamment sur l'implication dans l'élaboration des projets personnalisés d'accompagnement : seul 58,8 % des personnes ayant répondu se sentent très impliquées dans la réalisation de ces actions. => Le PPA a dorénavant et déjà été retravaillé et présenté au CVS, il propose une approche plus participative aux bénéficiaires.



Des résultats très encourageants sur la remobilisation : 87,5% des personnes ayant répondu estiment que les actions proposées ou envisagées répondent à leurs attentes.

Site de Montauban
140 avenue de l'Europe

☎ 05.63.21.46.00

Site de Castelsarrasin
4 bis Côte des Charretiers

☎ 05.63.32.81.30



www.adiad.fr



✉ contact@adiad.fr



Le service SAS-SP est certifié ISO 9001 v.2015







L'Adiad est l'une des 2 structures choisies par la Préfecture d'Occitanie pour déployer sur le département de Tarn-et-Garonne le dispositif national de parrainage.



Le PARRAINAGE Comment ça marche ?








Quels sont les objectifs ?

-  Permettre aux filleuls de bénéficier de l'expérience et de la connaissance des parrains bénévoles (chefs d'entreprise, responsables RH, chargés de recrutement, etc.)
-  Redonner confiance aux filleuls, en leurs aptitudes, leurs atouts...
-  Faciliter la consolidation du projet professionnel des filleuls, grâce à l'analyse, aux retours et aux précieux conseils des parrains
-  Contribuer à l'élargissement du réseau professionnel des filleuls, en leur permettant de profiter des cercles de contact et des recommandations des parrains



Au sein de l'ADIAD, c'est toute l'équipe entreprise du Cap Emploi 82/31 Nord qui déploie le dispositif Parrain'H, spécifiquement dédié aux personnes en situation de handicap.

Le Parrain'H avec l'Adiad c'est :

-  Des modalités innovantes d'interconnaissance parrains et filleuls (job dating inversé, création de cartes de visite pour les filleuls, etc.)
-  Un accompagnement en binôme sur mesure allant de 6 semaines à 6 mois
-  Au moins 2 rencontres entre chaque parrain et filleul, en plus des nombreux échanges informels
-  Des parcours adaptés selon chaque filleul, jusqu'à des formules « coup de pouce » pour ceux les plus prêts à l'emploi
-  Des temps de partage conviviaux, des after work...



Le Parrain'H en action



Ateliers et AfterWork avec le réseau des parrains

Des binômes engagés

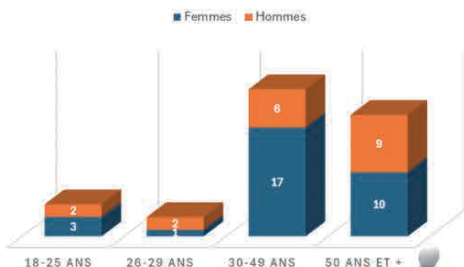
Résultats 2023

50 binômes constitués

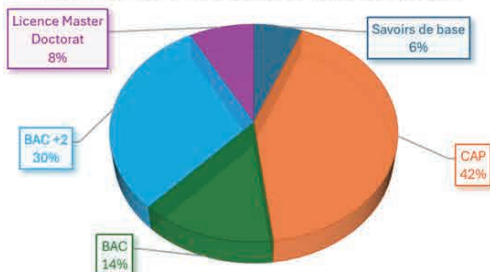
Dont 31 femmes, 10 résidents en Zones de Revitalisation Rurales et 6 personnes issues des Quartiers Prioritaires des politiques de la Ville

40 parrains et marraines mobilisés tout au long de l'année

PROFIL DES FILLEULS



NIVEAU DE FORMATION DES FILLEULS



Le dispositif

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail.

Sa mise en œuvre comprend un soutien et un accompagnement du salarié ainsi qu'un appui et un accompagnement de l'employeur.



Dans le Tarn-et-Garonne, ce dispositif national est porté par la Fondation OPTEO depuis 2019.

Au côté de l'ARSEAA, l'ADIAD contribue au bon fonctionnement de la plateforme départementale en mettant à disposition l'une de ses professionnelles, sur une double mission de référent emploi accompagné et de chargée de développement partenarial.



Le Dispositif Emploi Accompagné intervient au croisement de l'**évaluation spécifique** des besoins du bénéficiaire, de sa problématique de **recherche d'emploi** ou dans le cadre de son **maintien en emploi**.



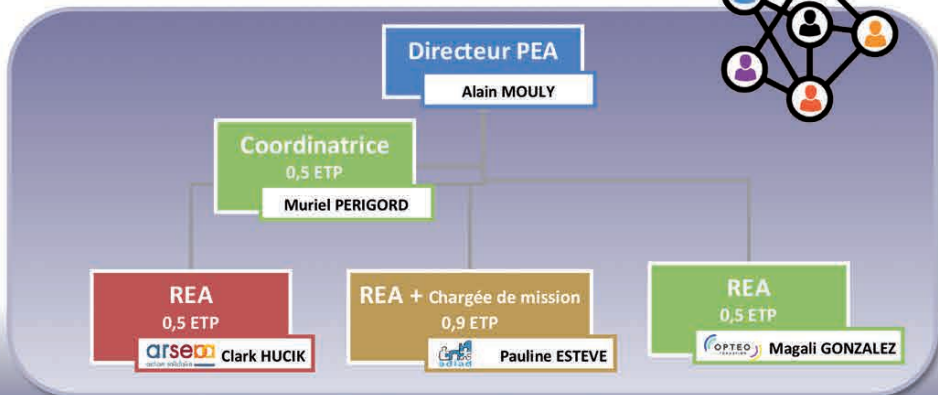
Chaque bénéficiaire dispose d'un **accompagnement personnalisé sur mesure**, assuré par un **réfèrent unique** tout au long de son parcours. Cet accompagnement est adapté aux besoins spécifique de chaque individu :

Intensif	plus de 12h / semaine
Régulier	de 8h à 12h / semaine
Suivi	de 2h à 8h / semaine
Action de veille	moins de 2h / semaine

Ce dispositif est financé par :



L'équipe et son organisation



Les missions des référents Emploi Accompagné



- ☑ Intervenir auprès des employeurs,
- ☑ Être disponible dans les phases délicates de l'insertion,
- ☑ Sensibiliser les salariés des entreprises,
- ☑ Mettre en place un environnement de travail adapté,
- ☑ Soutenir l'employeur et les partenaires dans les différentes démarches liées à l'emploi.
- ☑ Accompagner sans limitation de durée, sur tous les champs de l'insertion professionnelle et du médico-social.

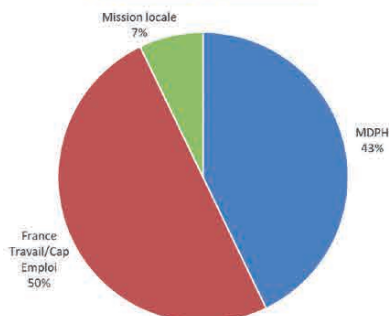


**La Plateforme
départementale
d'Emploi Accompagné
dispose de
29 places en file active**

Les résultats 2023 de la référente ADIAD

- 12 personnes accompagnées
- 6 CDI (dont 1 contrat ESAT)
- 2 CDD
- 9 personnes en recherche active d'emploi
- 4 personnes en redéfinition de projet
- 1 réorientation vers le milieu protégé
- 58 visites en entreprises

Provenance des admissions



Les actions 2023 du référent de l'Adiad

- ◆ **Ateliers collectifs** sur les techniques de recherche d'emploi
- ◆ **Simulations d'entretiens** d'embauche
- ◆ Gestion des émotions, valorisation de **l'estime de soi**
- ◆ **Prospection**
- ◆ Participation aux **Duoday, TAF*, SISM*, SEEPH*, club** « les entreprises s'engagent », déjeuners partenaires **IAE***, portes ouvertes des **CFA*...**

**Avec ouverture
d'ateliers
aux travailleurs d'ESAT**

*TAF : Le Salon Travail-Avenir-Formation / *SISM : Semaines d'Information sur la Santé Mentale

*SEEPH : Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées / *IAE : Insertion par l'Activité Économique

*CFA : Centre de Formation d'Apprentis

Référent Insertion Professionnelle à la MDPH

L'Adiad contribue au fonctionnement des équipes pluridisciplinaires de la MDPH en mettant à disposition l'un des ses conseillers sur une mission de Référent Insertion Professionnelle (RIP).

Spécialiste des questions de handicap et de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, le RIP constitue une véritable interface entre les différents services de la MDPH, de même que vis-à-vis des personnes handicapées qui s'adressent à la MDPH.



Ses missions

- ◆ Élaborer des **diagnostics d'employabilité** des personnes en situation de handicap qui déposent un dossier à la MDPH à la demande de l'équipe pluridisciplinaire, des chargés d'évaluation, ou encore de la CDAPH*
- ◆ Émettre un **avis technique** sur les demandes liées à l'insertion professionnelle, formulées par les personnes handicapées auprès de la MDPH
- ◆ Participer aux **réunions des équipes pluridisciplinaires** de la MDPH lors desquelles sont abordés les résultats des diagnostics élaborés



- ◆ Assurer la **liaison avec le Service Public de l'Emploi (France Travail, Cap Emploi, Missions Locales)** pour l'accueil et l'accompagnement vers l'emploi des travailleurs handicapés orientés vers le marché du travail

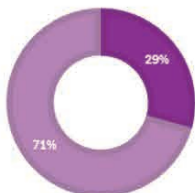


- ◆ **Communiquer au SAS-SP de l'Adiad** les informations liées au diagnostic d'employabilité, au démarrage des accompagnements des usagers orientés sur le service par la MDPH

- ◆ Suivre et établir un bilan des **misés en situation professionnelle en établissement et service d'aide par le travail (MISPE)**, l'Adiad ayant une délégation de la MDPH pour les conclure
- ◆ Organiser ou prendre part à des **actions partenariales** destinées à faire mieux connaître la MDPH et ses services, la fonction RIP et les dispositifs d'insertion professionnelle
- ◆ **Animer des sessions d'information collective** à destination des différents publics accompagnés par la MDPH, de manière à leur présenter les droits des travailleurs en situation de handicap et les dispositifs d'accompagnement vers et dans l'emploi

TYPE DE DIAGNOSTIC

■ Diagnostic flash ■ Diagnostic d'employabilité

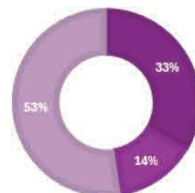


147 diagnostics réalisés :

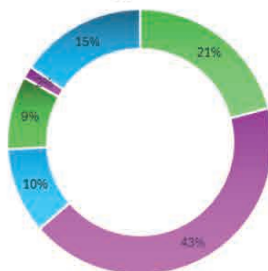
- **66 diagnostics flash**
- **Diagnostics d'employabilité :**
 - ⇒ 49 à Montauban
 - ⇒ 21 à Castelsarrasin
 - ⇒ 77 en distanciel

MODE DE RÉALISATION DU DIAGNOSTIC

■ Présentiel Montauban ■ Présentiel Castelsarrasin ■ Distanciel

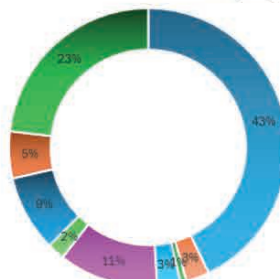


Types de demandes



■ AAH
■ RQTH
■ SAS-SP
■ Emploi Accompagné
■ ESRP / ESPO
■ Autre accompagnement + AAH

Orientations proposées



■ SAS-SP
■ Emploi Accompagné
■ ESAT
■ ESRP / ESPO
■ Cap Emploi (accompagnement vers l'emploi)
■ Cap Emploi (accompagnement dans l'emploi)
■ Autre acteur Réseau pour l'Emploi
■ Autres (SAMSAH ou SAVS)
■ Sans orientation

Près d'un quart des diagnostics aboutissent à une absence de proposition.

Ceci s'explique principalement par deux raisons :

- ◆ Plus de 20 % des demandes de diagnostic sont liées à une demande d'AAH. Dans ce cas, le diagnostic sert surtout à valider la réunion des conditions d'attribution de l'aide, sans lien direct avec l'employabilité de la personne
- ◆ Certains usagers disposent déjà d'un accompagnement en cours, notamment par une structure du Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale). De fait, aucune préconisation d'orientation n'est nécessaire

Informations collectives

- ⇒ 11 sessions organisées en 2023
- ⇒ 118 participants



Exemples d'actions partenariales

- ◆ Réunions de travail avec l'ensemble des ESAT du département
- ◆ Sessions d'information auprès des équipes de la Mission Locale à Montauban, Castelsarrasin et Caussade
- ◆ Actions lors de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH)
- ◆ Présence lors de forums emploi
- ◆ Intervention d'un ESRP lors des informations collectives



35 MISPE (mise en situation professionnelle en ESAT) réalisées :

Un peu plus du tiers sur des activités de sous-traitance

66 % d'hommes accompagnés

77 % des personnes ont moins de 40 ans



* ESRP : Établissement et Service de Reconversion Professionnelle / ESPO : Établissement et Service de Pré Orientation

* SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico Social pour Adultes Handicapés / SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Depuis 2006, l'Adiad contribue au fonctionnement du Pôle Prestation de Compensation du Handicap de la MDPH en mettant à disposition plusieurs de ses professionnels :

2 chargés de mission

- ◆ Information et relation avec les usagers
- ◆ Analyse des besoins et préparation des solutions techniques et/ou humaines,
- ◆ Évaluation financière et recherche de pluri-financements
- ◆ Suivi et vérification des devis ou factures et contrôle de la mise en place des aides
- ◆ Préparation, instruction et suivi des demandes pour passage en CDAPH* et/ou en Fonds de Compensation
- ◆ Organisation des relations partenariales
- ◆ Simplification des procédures et démarches



1 ergothérapeute

- ◆ Aménagement du logement
- ◆ Solutions de mobilité
- ◆ Dispositifs spécifiques (fauteuils roulants manuels ou électriques)



Public
Ordinaire
Prest. Individuelle



A ce titre, l'ensemble des interventions conduites concerne 2 grands domaines :

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Prestation accordée depuis 2006 aux adultes (depuis 2008 aux enfants), destinée à compenser toute difficulté absolue – définitive ou à long terme – que peut connaître une personne à la réalisation d'une activité essentielle de la vie quotidienne. Elle finance des aides qui contribuent à améliorer l'autonomie de la personne handicapée ou à assurer sa sécurité (matériel adapté, appareillages auditifs, aménagement de véhicule ou surcoûts liés au transport, aménagement du logement, ou encore aides animalières...).

En 2023, elle a été élargie aux personnes porteuses de handicaps psychiques, mentaux, cognitifs et TND*, entraînant une augmentation progressive et significative des demandes (+ 12,5 %).

Le Fonds de Compensation du Handicap (FDC)

La MDPH gère un fonds départemental de compensation du handicap, chargé d'accorder des aides financières pour permettre aux personnes handicapées de faire face aux frais de compensation qui restent à leur charge, après déduction de la PCH. Celui-ci est abondé par le Département, l'État et les organismes d'assurance maladie (CPAM et MSA).

* CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

* TND : Trouble neurodéveloppemental

1841 dossiers de PCH étudiés dont 46,7 % de décisions favorables

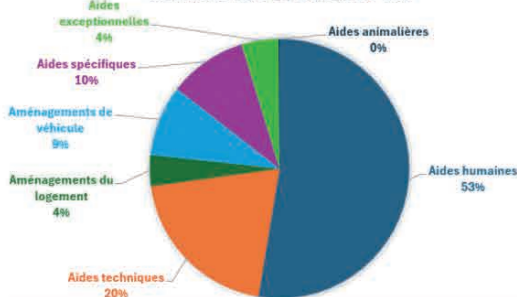
802 financements PCH accordés :

- ⇒ 422 aides humaines
- ⇒ 162 aides techniques
- ⇒ 31 aménagements du logement
- ⇒ 71 aménagements de véhicule
- ⇒ 78 aides spécifiques
- ⇒ 37 aides exceptionnelles
- ⇒ 1 aide animalière

399 PCH enfants

dont 64 aides humaines

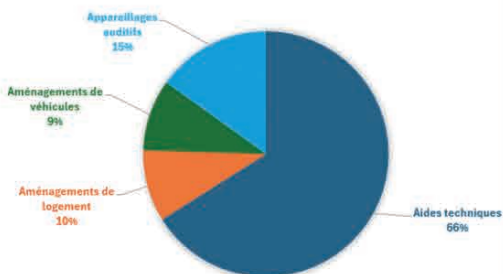
RÉPARTITION DES AIDES PCH



Autres dossiers instruits

- ◆ 479 Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (97 % de décisions favorables)
- ◆ 698 Allocations aux Adultes Handicapés (66 % de décisions favorables)
- ◆ 115 Allocations Compensatrice Tierce Personne (moins de 1 % de décisions favorables)

RÉPARTITION DES AIDES COMPLÉMENTAIRES FDC



Fonds de Compensation du Handicap

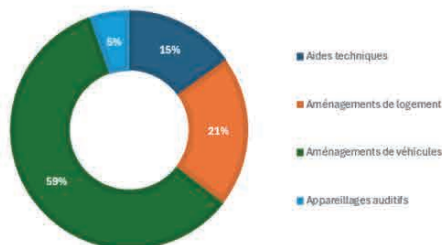
53 dossiers constitués (94 % de décisions favorables) :

- ⇒ 35 aides techniques
- ⇒ 5 aménagements de logement
- ⇒ 5 aménagements de véhicules
- ⇒ 8 appareillages auditifs

164 343,93 € d'aides octroyées (+ 69 %)

+ 12 507,63 € d'interventions des mairies

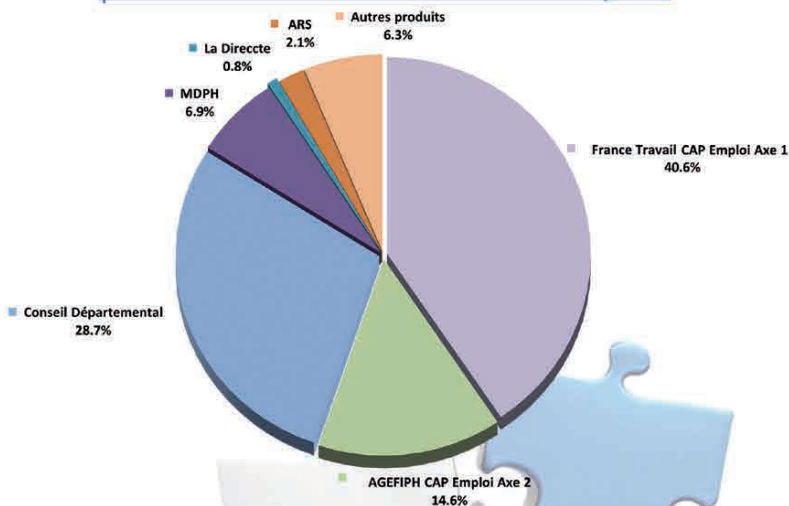
RÉPARTITION FINANCIÈRE DES AIDES FDC



Financement moyen

- ⇒ 2553,21 € par aide technique
- ⇒ 3485,07 € par aménagement de logement
- ⇒ 10 046,16 € par aménagement de véhicule
- ⇒ 915,68 € par appareillage auditif

Des financements variés pour des missions diversifiées



L'ADIAD, Association gestionnaire du service CAP EMPLOI 82 et nord 31 est habilitée à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage.

La qualité, ADN de nos pratiques

Depuis de nombreuses années, l'Adiad a fait de la qualité le pivot structurant de sa stratégie et de l'organisation du fonctionnement de ses activités.

Cet investissement constant se décline au travers de **5 axes stratégiques** :

- ✓ **Garantir un parcours sécurisé et adapté** à chaque personne accompagnée
- ✓ **Favoriser l'accès à l'emploi durable** pour toutes les personnes en situation de handicap
- ✓ **Être reconnu et sollicité comme un acteur territorial incontournable** sur le champ du handicap
- ✓ **Disposer d'une organisation permettant l'adaptation continue** aux besoins des personnes accompagnées
- ✓ **Favoriser la qualité de vie au travail** de ses collaborateurs

Ces engagements permettent à l'Adiad d'**offrir des prestations d'accueil, de conseil, d'accompagnement ou encore d'orientation adaptées et efficaces** à l'ensemble des personnes qui sollicitent ses services :

- Personnes en situation de handicap,
- Employeurs de tous types et de tous régimes (secteur privé, secteur public, indépendants, régime agricole, etc.),
- Partenaires institutionnels,
- Intervenants du champ social et médicosocial, etc.

Notre Territoire d'intervention

- Siège
- Etb Secondaire
- Permanence

- Secteur Tarn-et-Garonne
- Secteur Nord Haute-Garonne



association départementale pour l'intégration d'adultes en difficultés

Siège : 140 Avenue de l'Europe 82000 MONTAUBAN - Tél. 05 63 21 46 00
Etb Secondaire : 4 bis, côte des Charretiers 82100 CASTELSARRASIN - Tél. 05 63 32 81 30
Site web : www.adiad.fr - Mail : contact@adiad.fr